



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉSUMÉ RÈGLEMENT 265-2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, Benoit Charbonneau, ce qui suit :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES N° 235-2022 AFIN D'ASSUJETTIR LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX ET DE SE RÉFÉRER AU RÈGLEMENT DE TARIFICATION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS DES BIENS ET DES SERVICES MUNICIPAUX

A été adopté par le conseil municipal et est entré en vigueur à la date mentionnée ci-après en regard du règlement suivant :

Date d'adoption : 9 mars 2026
Date d'entrée en vigueur : 16 avril 2026
DONNÉ à Lantier ce 22^e jour d'avril de l'an deux mille vingt-six

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Benoit Charbonneau, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Lantier, atteste que j'ai publié une copie de l'avis public ci-contre le 22 avril 2026, en publiant sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le tableau d'affichage situé à l'accueil de l'hôtel de ville en conformité avec le règlement 195-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics entre 8h00 et 17h00.

EN FOI DE QUOI,
Je donne ce certificat, ce 22 avril 2026.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier

